



Compte rendu de la séance du mardi 13 avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril, le Conseil Municipal dûment convoqué par courrier daté du 13 avril 2021, s'est réuni à 20 heures 30 dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Centrès, sous la présidence de Madame Nadine VERNHES

Etaient présents : Madame Nadine VERNHES, Monsieur Pascal SERMET, Madame Edith GAUBERT, Monsieur André LAURAS, Monsieur Guilhem CABROL - REVEL, Madame Françoise BESSIERE, Monsieur Régis BARRIA, Monsieur Jean-Luc GAYRARD, Monsieur Jérôme REY, Monsieur Jacques GENIEYS

Représenté(s) :

Excusé(s) :

Absent(s) : COUDERC Pierre

Secrétaire : Madame GAUBERT Edith

- * **Approbation du dernier conseil municipal du 25 mars 2021**
- * **Approbation du compte de gestion 2020 : budget principal**
- * **Approbation du compte de gestion 2020 : budget assainissement**
- * **Approbation du compte administratif 2020 : budget principal**
- * **Approbation du compte administratif 2020 : budget assainissement**
- * **Affectation du résultat 2020 : budget principal**
- * **Affectation du résultat 2020 : budget assainissement**
- * **Vote du budget principal 2021**
- * **Vote du budget assainissement 2021**
- * **Vote des taxes 2021**
- * **Questions diverses**

Dans le contexte de la crise sanitaire du couvre-feu la réunion n'est pas accessible au public.

Mr Joël Puech, trésorier référent, ne pourra pas assister à notre réunion.

Approbation compte de gestion 2020 Budget Principal : (DE_2021_009)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le trésorier,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget principal.

Approbation du compte de gestion Budget Assainissement 2020 : (DE_2021_010)

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses et des recettes, le compte de gestion dressé par le trésorier,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget Assainissement.

Vote du compte administratif - centres : (DE_2021_0011)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal SERMET, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par VERNHES Nadine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	3 805.23			352 459.78	3 805.23	352 459.78
Opérations exercice	54 487.08	64 880.22	336 475.62	386 721.90	390 962.70	451 602.12
Total	58 292.31	64 880.22	336 475.62	739 181.68	394 767.93	804 061.90
Résultat de clôture		6 587.91		402 706.06		409 293.97
Restes à réaliser	64 000.00				64 000.00	
Total cumulé	64 000.00	6 587.91		402 706.06	64 000.00	409 293.97
Résultat définitif	57 412.09			402 706.06		345 293.97

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte administratif - ass centres : (DE_2021_0012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal SERMÉT, 1er adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par VERNHES Nadine après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 983.71		6 408.56		84 392.27
Opérations exercice	34 480.24	44 716.92	58 445.04	56 719.35	92 925.28	101 436.27
Total	34 480.24	122 700.63	58 445.04	63 127.91	92 925.28	185 828.54
Résultat de clôture		88 220.39		4 682.87		92 903.26
Restes à réaliser	14 000.00				14 000.00	
Total cumulé	14 000.00	88 220.39		4 682.87	14 000.00	92 903.26
Résultat définitif		74 220.39		4 682.87		78 903.26

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - centres : (DE_2021_0013)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 402 706.06

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	352 459.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	218 826.49
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	50 246.28
Résultat cumulé au 31/12/2020	402 706.06
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	402 706.06
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	57 412.09
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	345 293.97
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Affectation du résultat de fonctionnement - ass centres : (DE_2021_0014)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 4 682.87

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 408.56
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	3 627.61
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-1 725.69
Résultat cumulé au 31/12/2020	4 682.87
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	4 682.87
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	4 682.87
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du budget primitif - centres : (DE_2021_0015)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Centrès,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Centrès pour l'année 2021 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 126 509.62 Euros

En dépenses à la somme de : 1 126 509.62 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	252 495.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	130 900.00
014	Atténuations de produits	57 000.00
65	Autres charges de gestion courante	96 520.00
66	Charges financières	474.75
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	245 522.11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	787.20
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		786 699.06

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	17 300.00
73	Impôts et taxes	160 693.00
74	Dotations et participations	169 500.00
75	Autres produits de gestion courante	36 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	402 706.06
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		786 699.06

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	87 200.00
21	Immobilisations corporelles	57 000.00
23	Immobilisations en cours	160 631.56
16	Emprunts et dettes assimilées	4 879.00
26	Participations et créances rattachées	30 100.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		339 810.56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	2 000.00
21	Immobilisations corporelles	20 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 413.34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	60 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	245 522.11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	787.20
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	6 587.91
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		339 810.56

ADOPTE A LA MAJORITE

Vote du budget primitif - ass centres : (DE_2021_0016)

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2021 de la Commune de Centrés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Centrés pour l'année 2021 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 191 069.87 Euros

En dépenses à la somme de : 191 069.87 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
6063		1 000.00
621		1 500.00
6378		3 000.00
66111		7 915.64
6811		44 716.92
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		58 132.56

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
74	Subventions d'exploitation	18 222.72
70611		27 500.00
706121		4 715.64
777		7 694.20
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		58 132.56

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	50 000.00
21	Immobilisations corporelles	5 000.00
23	Immobilisations en cours	42 634.48
16	Emprunts et dettes assimilées	27 608.63
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 694.20
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		132 937.31

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 716.92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	88 220.39
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		132 937.31

ADOPTE A LA MAJORITE

Votes des taxes : (DE_2021_0017)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général des Impôts

Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu L'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Vu le projet de budget primitif 2021

Vu le tableau affiche n°1288 M, de notification des Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021

Considérant que la suppression de la taxe d'habitation entraîne une perte de ressources pour la commune,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition pour l'année 2021,

Considérant que pour maintenir l'équilibre des ressources communales il convient d'appliquer l'article 16 de la loi de finances 2020 qui permet de transférer la part départementale de TFPB sur la part communale de TFPB

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité,

Décide de ne pas augmenter le taux d'imposition 2021 TFPB mais de les reconduire à l'identique en additionnant le taux communal 2020 au taux départemental 2020 soit :

- **Taux communal de TFPB 2020 : 28.61 %**
- +
- **Taux départemental de TFPB 2020 : 20.69 %**
- =
- **Nouveau Taux communal de TFPB 2021 : 49.30 %**

Taux taxe foncière pour propriétés non bâties (TFPNB) : 58.09 %

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Questions diverses :

Les conseillers municipaux font part de leur mécontentement par rapport à l'acheminement de la Fibre.

En effet, l'implantation des poteaux prévus tous les 30 mètres en bordure de route amènera diverses gênes :

* Ces poteaux généreront pour les agents d'entretien des routes communales et départementales, des difficultés dans leur travail (élagage et fauchage).

* Ce réseau aérien sera fragilisé par les vents tempétueux de plus en plus fréquents et les habitants seront dépourvu de réseau

* Alors que les collectivités s'efforcent d'enfouir les réseaux pour l'embellissement du paysage, la présence de ces poteaux contribuera au désagrément visuel du paysage.

Pour toutes ces raisons le Conseil Municipal de Centres demande de revoir l'acheminement du réseau de la fibre.